



## Règlement d'ordre intérieur pour le personnel encadrant

### Plaines de vacances

#### Lieu

- Espace Corlier ou école d'Opprebais sis Place 8, 1315 Incourt
- Espace Corlier sis Chem. de la Carrière Aux Pavés 16, 1315 Incourt
- Tel : 0496/41.13.13 Numéro des plaines pour les parents et en cas d'appel d'urgence
- Site sécurisé avec :
  - grands espaces extérieurs
  - plaine de jeux
  - parcours santé
  - accès aux terrains de tennis et de football

#### Public accueilli

- Enfants de **2.5 ans à 12 ans**, répartis par groupes selon l'âge et les capacités
- Tous les enfants sont les bienvenus y compris à besoin(s) spécifique(s)
- Un espace spécifique est réservé aux **2,5 – 6 ans** (rythme adapté, sieste, calme)

#### Objectifs pédagogiques

Favoriser :

- le **développement physique** (jeux, sport, plein air)
- la **créativité** et l'expression (activités artistiques, communication)
- l'**intégration sociale** (respect des autres, diversité)
- la **citoyenneté** (respect de l'environnement)

L'enfant est au centre du projet : respect de son rythme, de son identité et de sa personnalité.

## Relation avec les parents

- Accueil chaque matin par les moniteurs et coordinateurs
- Informations disponibles : projet d'accueil, ROI, panneaux d'affichage
- Collation quotidienne offerte par l'asbl et eau à volonté à disposition
- Ne pas transmettre de données personnelles des parents à d'autres parents !
- Contacter le parents en cas de chute ou autre afin d'avertir et poursuivre une vigilance accrue de l'enfant après la journée aux plaines
- Si besoin d'une information inconnue, ne pas hésiter à revenir vers le parents après concertation avec l'équipe de coordination.

## Organisation de l'équipe

### Coordinateurs

Responsable de :

- la programmation et la mise en place des activités (réservation, ...)
- la gestion administrative et des réservations
- le bon déroulement de la plaine
- le lien entre parents et enfants
- le soutien aux animateurs
- la gestion du matériel, des achats et de la trésorerie

### Animateurs

Rôle principal :

- Appliquer le projet pédagogique
- Encadrer les enfants
- Prévoir des activités avec les autres animateurs du même groupe
- Animer les activités

### Rôle détaillé de l'animateur

- Garantir stabilité, sécurité et bien-être
- Respecter le rythme de chaque enfant
- Favoriser l'autonomie
- Assurer la transition entre famille et plaine
- Observer et détecter les besoins particuliers (fatigue, poux, négligence...)
- Fixer des règles claires et prévenir les conflits
- Se référer au coordinateur en cas de problème

- Organiser des temps d'expression en début et fin de journée
- Co Construire les règles de vie avec les enfants dès le début de la plaine sous forme de charte.
- Respecter le choix de l'enfant s'il ne souhaite pas participer à une activité en lui proposant un endroit calme/lecture ou une observation passive.

### **Accueil des familles**

- Accueillir chaque enfant et échanger brièvement avec le parent
- Questions possibles : sommeil, humeur, déroulement de la veille...
- En fin de journée : transmettre les éléments importants (fatigue, participation, incidents, repas...)
- Vérifier que chaque enfant repart avec toutes ses affaires

## **Fonctionnement de l'équipe**

### **Travail en équipe**

- Collaboration, répartition équitable des tâches
- Respect de l'horaire journalier
- Réunion d'équipe chaque fin de semaine
- Professionnalisme et bienveillance exigés
- Aucun comportement déplacé toléré

### **Communication interne**

- Possibilité de demander un entretien individuel avec la coordination
- Évaluations pendant les semaines de plaines si nécessaire & en fin de plaines pour tous les animateurs

## **Organisation quotidienne**

### **Accueil du matin (07h30 – 08h30)**

- 2 animateurs présents
- Arriver 5 à 10 minutes avant pour ouvrir les locaux
- Coordinateur présent dès 8h00
- Accompagner les enfants dans leur groupe à partir de 8h30
- Début des activités à 9h00

## Déroulement type d'une journée

### Petits 2,5 ans à 6 ans

- 07h30 – 09h00 : accueil
- 09h00 – 09h40 : activités
- 09h40 – 10h00 : collation
- 10h00 – 10h30 : récréation
- 10h30 – 11h30 : activités
- 11h30 – 12h30 : dîner + installation sieste
- 12h30 – 13h30 : récréation/ jeux temps libre ou sieste
- 13h30 – 14h00 : activités calmes ou sieste
- 14h00 – 15h30 : activités
- 15h30 – 15h50 : goûter
- 16h00 – 18h00 : accueil temps libre (jusque 17h le vendredi)

### Grands 7 ans à 12 ans

- 07h30 – 09h00 : accueil
- 09h00 – 09h40 : activités
- 09h40 – 10h00: collation
- 10h00 – 10h30 : récréation
- 10h30 – 12h00 : activités
- 12h00 – 12h30 : dîner
- 12h30 – 13h30 : récréation/ jeux temps libre
- 13h30 – 14h00 : activités calmes/ relaxation/jeu de société
- 14h00 – 15h30 : activités
- 15h30 – 15h50 : goûter
- 16h00 – 18h00 : accueil temps libre (jusque 17h le vendredi)

## Effets personnels

- Chaque animateur veille au respect des affaires des enfants
- Sensibilisation au rangement et au soin du matériel

## Documents fournis par les parents

- Fiche d'inscription + infos droit à l'image
- Fiche médicale
- Mot pour autorisation de sortie pour personne mandatée si nécessaire

# Règles spécifiques pour le personnel animateur

## Comportements interdits

- Fumer devant les enfants/devant le bâtiment
- Recevoir des amis pendant les heures de travail
- Téléphoner à des proches (sauf urgence)
- Laisser un enfant seul (intérieur ou extérieur)
- Quitter le travail avant l'arrivée du personnel pour l'accueil du soir
- Laisser partir un enfant sans décharge signée par les parents
- Utiliser du matériel ne provenant pas des plaines (ex : matériel de l'école)
- Vérifier auprès du coordinateur la liste des enfants ayant un refus de droit à l'image avant toute prise de photo/flouter les visages "no photo" avant de transmettre à l'équipe de coordination

## Sécurité lors des sorties

- Privilégier les chemins de campagne
- Donner les règles de sécurité avant chaque départ
- Gilets fluorescent pour tout le groupe d'enfant
- Enfants sur trottoirs
- Un animateur devant, un derrière
- Enfants toujours groupés
- Animateurs joignables par téléphone

## Gestion des incidents

- Signaler tout problème au coordinateur
- Signaler immédiatement tout accident
- L'ASBL couvre la RC du personnel et des enfants auprès d'Ethias. En cas d'accident, remplir immédiatement le rapport d'accident destiné à l'assurance avec la coordination
- Police d'assurance suivantes :
  - ➔ Responsabilité civile générale (45.244.737)
  - ➔ Responsabilité civile et accidents corporels (45.242.290)
  - ➔ Accidents corporels bénévoles art 17 (45.241.427)
  - ➔ Accidents du travail art17 (6.588.422)

## Ponctualité & présence

- Arriver à l'heure
- Prévenir via WhatsApp en cas de retard
- Prévenir la coordination en cas d'absence (certificat médical obligatoire)
- Participer aux réunions obligatoires ;
  - Annuelle - préparation/installation début des plaines : date à convenir en début juin, info via le groupe WhatsApp
  - Hebdomadaire - évaluation/ajustements/divers: chaque lundi de 16h à 16h30
  - Annuelle - Clôture : chaque vendredi à 13h
- Rester en fin de semaine pour le rangement complet de la fin de la 3ème semaine de ( y compris pour la fête lors de la 2ème semaine de plaines

Coordinateurs de terrains : 📞 Denis : 0475/71.00.59 📞 Marta : 0472/39.10.52

## Propreté & matériel

- Ranger le local chaque jour
- Nettoyer tables, chaises, vaisselle
- Sortir les poubelles
- Vérifier portes et fenêtres avant de quitter les locaux occupés

## Santé & soins

- Interdiction d'administrer des médicaments sans prescription médicale signée.
- Chaque blessure ou soin donné doit être indiqué dans le carnet de soins.
- Consulter la fiche médicale de chaque enfant de son groupe dès le premier jour pour identifier les allergies ou besoins spécifiques. Vigilance accrue lors de réalisation de recette culinaire.

Même si la plaine se déroule dans une école, ce sont les vacances. L'objectif est d'offrir à chaque enfant une semaine agréable, sereine et enrichissante.

Le ROI est présenté à chaque animateur lors de la réunion avant le début des plaines.

Chaque animateur s'engage à respecter le ROI de la plaines de vacances en signant son contrat auprès de l'asbl - Le Coup de Pouce.